



## Plus de mobilité des apprentis pour lutter contre le chômage des jeunes

407 mots

13 octobre 2015

17:51

Agence Belga

BRUXELLES 13/10 (BELGA) = Un projet pilote tentera dès la rentrée prochaine de renforcer et développer le caractère européen des études en alternance et professionnelles. Un budget de 2,35 millions d'euros a été débloqué à ces fins mardi, a annoncé le président de la commission des budgets du parlement européen, Jean Arthuis, à l'initiative du projet.

L'objectif de l'initiative, soutenue également par les agences Erasmus belge, luxembourgeoise et française, est d'étendre la mobilité intra-européenne des apprentis et des élèves de l'enseignement professionnel. Si ces échanges existent déjà, ils ne dépassent qu'à de rares exceptions les deux ou trois semaines, et nécessitent un encadrement plus soutenu que les échanges Erasmus «classiques».

Une période jugée trop courte pour que les jeunes s'imprègnent de la langue et de la culture du pays accueillant, alors que des études ont démontré que les personnes ayant bénéficié de bourses Erasmus se prémunissent mieux contre le chômage. Parallèlement, dans un contexte d'inemploi «dramatique» chez les jeunes européens, ce sont les pays qui mettent en avant l'enseignement en alternance, comme l'Allemagne, l'Autriche ou encore les Pays-Bas, qui s'en sortent le mieux. «D'où l'idée de conjuguer Erasmus et apprentissage», selon l'eurodéputé.

En Belgique, ils sont environ 400 à traverser les frontières chaque année dans le cadre d'une formation professionnelle, pour 3.300 à partir lors d'un cursus d'enseignement supérieur. «*Le public des apprentis est souvent moins favorisé et nécessite plus d'encadrement, et donc un financement plus conséquent*», a déclaré le directeur de l'agence Erasmus belge, Albert Renard.

Pour la directrice générale Education et Culture de la Commission européenne, Martine Reicherts, l'idée d'inscrire le projet dans le cadre existant Erasmus est très important. «*Erasmus c'est le phare de l'Europe, un message positif, une preuve de confiance envers la jeunesse.*»

Pour chacun, il importe aujourd'hui de remettre l'apprentissage professionnel, injustement mal perçu, au cœur de l'Europe et des conversations.

Le budget dégagé mardi, qui pourrait s'épaissir d'autres subventions, le projet s'insérant dans différents carcans, servira à couvrir les frais de déplacement et d'encadrement (notamment des cours de langues) des centres d'apprentissage partenaires.

PMI/BAJ/



## **Emission Allô Bruxelles du 13 octobre 2015**

### **Antoine Godbert, directeur de l'agence Erasmus+ France**

**Bonsoir Antoine Godbert, vous êtes directeur de l'Agence Erasmus+ France. Le nouveau programme Erasmus+ se veut plus proche de la vie professionnelle et parle beaucoup d'apprentissages formels, non formels, informels. De quoi s'agit-il ?**

On a connu le succès d'Erasmus pour les étudiants. D'ici 2020, il faut que l'on assure la réalité de ce terme « plus ». « Plus » pour plus de budget et vous l'avez rappelé, mais ce « plus » veut aussi dire plus de publics qui peuvent en bénéficier : ce sont en effet les apprentis, les formateurs, les jeunes en difficultés qui n'ont pas immédiatement l'idée de partir en mobilité, ou encore les adultes qui sont concernés. Le « plus » c'est également la dimension internationale, puisque Erasmus+ est un programme désormais ouvert à l'ensemble du monde. Lors de notre conférence qui se tient à Bruxelles, nous avons abordé des sujets qui sont pour nous essentiels tels que la reconnaissance de la mobilité. Cette année, nous fêtons le 10<sup>ème</sup> anniversaire du dispositif Europass, le fameux CV européen, qui est bien plus qu'un CV, puisqu'il s'agit d'un véritable passeport de compétences. Et derrière cet évènement anniversaire, il y a ce défi important pour l'Union européenne et qui sera en 2016 l'un des sujets politiques prioritaires. Nous espérons que ce sera pour chaque personne qui souhaite réaliser une mobilité un facteur d'espoir dans une période de crise de l'emploi.

**Aujourd'hui, où en est-on justement de cette Europe des compétences. Est-ce que par exemple les formations et les diplômes français s'exportent facilement dans l'Union ?**

Les débats organisés aujourd'hui en collaboration avec les agences Erasmus+ belge et luxembourgeoise ont montré très clairement que les outils pour la reconnaissance des compétences existent déjà, mais qu'il faut maintenant les diffuser pour que les entreprises, les organismes de formation, ou encore les politiques et les médias apprennent à les connaître. Il est vrai qu'Erasmus est connu, mais qu'Euroguidance, Europass ou encore ECVET sont des dispositifs encore méconnus. Ils gagnent pourtant à être connus puisque ce sont eux qui participent à la reconnaissance des compétences acquises en mobilité, au même titre que les ECTS, les fameux crédits pour les étudiants et qui ont largement contribué à créer l'Europe de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, l'enjeu avec Erasmus+ est de réussir à créer l'Europe de l'apprentissage, et plus largement l'Europe de la formation tout au long de la vie.

## Le Parlement européen vote 2,350 millions d'euros pour accompagner la mobilité longue des apprentis (conférence internationale Erasmus+)

Le 14/10/2015

Par Knock Billy

**« Lorsqu'on demande à des jeunes Européens ce qui représente selon eux l'Europe, ils citent en premier l'euro, la monnaie unique puis Erasmus. Erasmus est emblématique d'une dimension véritablement européenne. Ce programme qui favorise la mobilité des jeunes doit être promu », a plaidé Jean Arthuis, eurodéputé, président de la commission des budgets, lors de l'ouverture de la Conférence internationale Erasmus+, qui se déroule du 13 au 14 octobre à Bruxelles.**

Selon l'ancien ministre français de l'Économie et des Finances (1995-1997), « *le chômage des jeunes en Europe est scandaleux. Dans l'Union européenne, il atteint un jeune sur quatre. Dans les pays qui pratiquent de longue date l'apprentissage et où les relations sont étroites entre les formateurs et les entreprises (Allemagne, Autriche, Suisse), il n'y a pas de chômage des jeunes. Dans ces pays, la confiance existe entre le monde des entreprises et celui des formateurs. De plus, ceux des jeunes qui ont bénéficié des bourses Erasmus se prémunissent mieux contre le chômage que ceux qui n'ont pas eu cette opportunité* ». On peut comprendre pourquoi celui qui porte comme l'une des priorités de son mandat le développement de l'apprentissage et de la mobilité européenne, se dise « *enthousiaste avec l'adoption d'une enveloppe de 2,350 millions d'euros pour accompagner son projet pilote dont l'objectif est à la fois promouvoir et généraliser l'apprentissage et de remédier à la rupture d'égalité persistant entre l'apprentissage et l'enseignement supérieur en Europe. Il s'agit, selon l'eurodéputé, de répondre à une « anomalie* ». En effet, malgré l'intégration dans Erasmus + de sept programmes, « *la mobilité longue des apprentis se heurte à la difficulté à faire valider, dans le pays d'origine, les acquis d'apprentissage pendant les périodes à l'étranger* ».

Se pencher sur la mobilité longue des apprentis, avec tous les obstacles à lever n'est pas une sinécure. « *L'initiative de Jean Arthuis est excellente, car elle permet d'élargir les objectifs d'Erasmus+* », s'est réjouie Martine Reicherts, directrice générale à l'éducation et la culture de la Commission européenne. Elle plaide pour une accélération de la démocratisation d'Erasmus afin de toucher les publics les plus éloignés de l'éducation, de la formation et de l'emploi. « *Une nouvelle plateforme de soutien linguistique en ligne fait tomber les barrières linguistiques et permet à chacun d'améliorer son niveau avant et pendant son séjour à l'étranger.* » En effet, la mobilité professionnelle permet d'acquérir de nouvelles compétences mais aussi de maîtriser la langue du pays d'accueil et de comprendre sa culture. Dès lors, on peut comprendre pourquoi la directrice entend accompagner l'intégration des populations de migrants à travers cette vision originale. « *L'apprentissage et la mise à profit des compétences des migrants peuvent constituer des moyens efficaces d'intégration* », soutient Jean Arthuis.

Martine Reicherts encourage les acteurs du développement des compétences à « *ne pas se limiter à des réflexions philosophiques mais de faire des propositions concrètes qui font véritablement avancer les choses* ». Il faut dire que la nouvelle directrice générale déborde d'idées pour trouver des réponses aux questions concernant l'apprentissage et la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de la mobilité. Justement, les acteurs de la mobilité professionnelle des jeunes ont promis de faire des propositions permettant de tirer parti des pratiques en matière de reconnaissance et de formalisation de ces acquis. La rencontre de Bruxelles permettra également de recueillir les attentes et les besoins des entreprises et de formuler des recommandations à l'attention des décideurs nationaux et communautaires.



Dépêche reproduite avec l'aimable autorisation de

## **Mobilité européenne des apprentis : le projet pilote porté par Jean Arthuis sera "opérationnel à la rentrée 2016"**

*Paris, le 15 octobre 2015 / 16:15*

*Dépêche n°508662 / Par Alexandra Turpin*

**"Un appel à propositions va être lancé fin 2015 ou début 2016 à destination des CFA (ou équivalents européens) qui s'engagent à organiser les déplacements de leurs apprentis. Ces centres de formation vont mettre en place des cours de langue pour que les jeunes accueillis puissent se perfectionner et des cours académiques pour renforcer leur potentiel professionnel", explique le député européen Jean Arthuis, le 13 octobre 2015, à Bruxelles. Il présente son initiative pour développer la mobilité des apprentis. Ce "projet pilote" sera "opérationnel à la rentrée 2016". Le président de la commission des budgets du Parlement intervenait devant la presse, en amont de la conférence internationale Erasmus+ "Reconnaissance des compétences et employabilité en Europe", organisée par trois agences Erasmus européennes (France, Belgique, Luxembourg).**

"Nous souhaitons que les jeunes apprentis puissent passer un an hors de leur pays d'origine. Il y a aujourd'hui des échanges mais ils ne durent que quelques semaines", indique le député européen Jean Arthuis, le 13 octobre 2015, à Bruxelles. Avec une quinzaine de parlementaires, il porte un "projet pilote" en ce sens.

Les CFA sont invités à travailler "en partenariat" avec plusieurs homologues européens afin de développer, entre eux, les mobilités pour leurs apprentis. "Les CFA doivent aussi être accompagnés par les chambres des métiers et être soutenus par le monde de l'entreprise", ajoute le député européen.

### **"PREMIERE PIERRE" POUR UN DROIT DU TRAVAIL EUROPEEN**

Le financement de 2,35 millions d'euros doit aider les CFA face aux "dépenses supplémentaires" liées à la mobilité : la mise en place de cours de langue et de cours académiques pour les apprentis accueillis.

"Il y a 28 pays et 28 règles de l'apprentissage", regrette le président de la commission des budgets du Parlement européen. "Quand on parle de convergence en matière sociale et fiscale, nous pourrions commencer par l'apprentissage. Et que ce soit une première pierre pour les grandes lignes d'un droit du travail et de la formation en Europe."

### **UTILISER LES OUTILS EXISTANTS (MARTINE REICHERTS)**

Martine Reicherts, directrice de la DG Education et Culture de la Commission européenne plaide pour une "reconnaissance mutuelle". "En matière d'apprentissage, si nous essayons de faire une harmonisation totale, nous en parlerons encore dans 20 ans. Nous devons travailler pour que les

systèmes soient reconnus entre les différents pays. Être coiffeur en France ou en Italie n'est pas différent."

Elle recommande d'utiliser "le cadre des instruments et outils existants". Elle cite notamment les cours de langue en ligne, mis en place pour les étudiants. "Nous essayons de les ouvrir aux réfugiés. Nous pourrions les utiliser aussi pour les apprentis."

### **ACCOMPAGNER LES MOBILITES**

"Nous nous sommes associés très tôt à l'initiative" portée par Jean Arthuis, indique Sébastien Thierry, directeur adjoint de l'Agence **Erasmus** France. "C'est un facteur puissant pour montrer que les filières de l'apprentissage peuvent mener loin dans un parcours professionnel." Il ajoute qu'il existe un groupe de travail qui réunit, depuis deux ans, les principaux acteurs de l'apprentissage pour faire connaître et développer la mobilité.

#### **Formation professionnelle : 1/3 des mobilités**

"La formation professionnelle (apprentis, lycéens professionnels, demandeurs d'emploi) représente un tiers des crédits du programme et un tiers des mobilités financées", explique Sébastien Thierry.

Outre l'enseignement supérieur et l'enseignement scolaire, **Erasmus+** couvre l'éducation des adultes (pour des adultes éloignés de l'emploi, plus en difficulté) et le secteur de la formation professionnelle.

"Les agences nationales ont pour mission de contribuer aux objectifs politiques européens mais aussi aux objectifs nationaux et parmi ceux-ci la capacité à valoriser l'apprentissage", note le directeur adjoint de l'agence.

"Le succès repose aussi sur la capacité à accompagner ces mobilités : dans la préparation, le suivi pédagogique, l'accompagnement au retour de mobilité. La capacité à accompagner les jeunes dans la reconnaissance des compétences, des acquis, pour les faire valoir auprès d'employeurs est très importante", poursuit-il.

"Le public de la formation professionnelle est moins favorisé que dans l'enseignement supérieur. Il faut accompagner davantage et donner davantage de bourses", explique Albert Renard, directeur de l'agence **Erasmus+** de la Belgique francophone. "Pour l'enseignement supérieur, nous sommes à 280 euros par mois pour un étudiant. Pour la formation professionnelle, nous donnons au minimum 380 euros, avec des disparités importantes."

#### **Remplacer les apprentis partis à l'étranger**

"Trouver des systèmes pour remplacer les apprentis qui partent à l'étranger". Il s'agit d'une des recommandations formulées par les participants à la conférence internationale **Erasmus+**, "Reconnaissance des compétences et employabilités", réunis en ateliers. Ce remplacement devrait pallier les difficultés rencontrées par les chefs d'entreprises pour laisser les apprentis partir en mobilité.

## La mobilité internationale, atout pour l'employabilité et force pour les entreprises

Le 16/10/2015

Par Knock Billy

Adopté en 2004, Europass est un portefeuille de compétences européen reconnu dans 34 pays. C'est un dossier individuel progressivement constitué de documents de nature variée, permettant à une personne d'attester des compétences acquises par la formation et l'expérience. Près de 50 millions de CV Europass ont été téléchargés sur le portail européen. Cet outil se développe et s'impose progressivement comme un standard. Selon l'Agence Erasmus+ France, 85,65 % de personnes « *pensent que ce document est utile pour présenter les compétences acquises dans le cadre d'une mobilité, et qu'il aide à verbaliser les compétences pour un entretien d'embauche (78,27 %)* ». Les enquêtes annuelles du Centre français Europass ont démontré que ce sont les établissements d'éducation et de formation qui font essentiellement connaître Europass auprès des bénéficiaires. À l'occasion des 10 ans de ce programme, les agences Erasmus + de France, de Belgique et de Luxembourg ont mobilisé plus de 200 acteurs, les 13 et 14 octobre 2015 à Bruxelles, pour un bilan des outils européens au service de l'employabilité.

### Compétences transversales

Les expériences de mobilité permettent de développer des compétences transversales recherchées par les employeurs. Si la définition de ces compétences diffère d'un interlocuteur à l'autre, elles comportent des éléments communs, tels que l'autonomie, la capacité d'adaptation, la créativité, la maîtrise d'une langue, les compétences interculturelles. D'ailleurs, les études réalisées auprès des publics bénéficiaires (étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi) font ressortir que « *les expériences de mobilité génèrent un ressenti positif chez eux* » (amélioration des qualités personnelles et des chances de trouver un emploi via l'acquisition de nouvelles compétences notamment linguistiques...). Mais, quel peut être le lien entre l'acquisition de ces compétences dites transversales (ou soft skills) et l'augmentation de l'employabilité qui en résulte ? Les acteurs sont formels, « *plusieurs études démontrent que la mobilité internationale est un accélérateur dans l'acquisition de ces compétences acquises dans le cadre informel ou non formel* ». La tolérance à l'ambiguïté, la confiance en soi, la sérénité, la détermination et la vivacité sont notamment citées parmi les compétences directement liées à l'employabilité et particulièrement développées en mobilité. La plupart des bénéficiaires estiment que cela a un impact important sur leur vie professionnelle. La mobilité internationale n'est pas qu'un levier d'insertion professionnelle, elle comporte également de fortes et nombreuses conséquences positives pour les employeurs. En effet, selon l'étude Faktaa [4], « *les entreprises qui veulent rester compétitives dans un contexte économique globalisé, et toujours en mouvement doivent s'intéresser dans leur processus de recrutement aux compétences dites internationales (productivité, curiosité et résilience, des compétences particulièrement développées lors d'une expérience de mobilité* ».

## Échanges d'expériences

Cependant, un travail d'accompagnement des bénéficiaires après leurs séjours de mobilité à l'étranger se révèle indispensable pour l'identification et la formalisation des acquis, rappellent les acteurs. Il faut donc « *favoriser les partenariats et les échanges d'expériences entre organismes de jeunesse et d'emploi* », a indiqué Mariella De Ferrari, de Co-Alternatives. On doit aussi « *créer un référentiel commun entre le monde de la jeunesse et le monde de l'entreprise pour une meilleure insertion socio-économique* ».

Il est aussi important que se développent entre les régions transfrontalières des partenariats permettant de relever les défis et d'appuyer les politiques de mobilité avec les acteurs locaux.

Alors, comment mieux utiliser les outils qui favorisent la reconnaissance des acquis lors d'une mobilité internationale ? En effet, les outils Europass, le système ECVET (European Credit system for Vocational Education and Training [5]) et celui des ECTS (European Credits Transfer System [6]), sont conçus pour favoriser la reconnaissance des acquis des apprenants. Ces outils sont nombreux et complexes, fastidieux à remplir, et plus ou moins adaptés aux diverses situations. Il est important de procéder à une simplification, notamment d'Europass. La mise en place d' « *un outil unique qui synthétise l'ensemble des compétences* » s'avère donc nécessaire. Europass doit également évoluer et s'adapter aux nouvelles technologies, notamment aux réseaux sociaux.

Une série de recommandations a été faite à l'attention de la commission européenne qui s'est engagée, par la voix de Martine Reicherts, la Directrice générale Éducation et Culture, à les examiner avec attention.

## Notes

[1] Étude réalisée entre avril 2012 et avril 2013 par l'agence finlandaise CIMO (Center for international mobility) intitulée "Hidden competences/Compétences cachées".

[2] En Français : Système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels

[3] En français : système européen de transfert et d'accumulation de crédits

[4] Étude réalisée entre avril 2012 et avril 2013 par l'agence finlandaise CIMO (Center for international mobility) intitulée "Hidden competences/Compétences cachées".

[5] En Français : Système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels

[6] En français : système européen de transfert et d'accumulation de crédits



Dépêche reproduite avec l'aimable autorisation de

## **La reconnaissance des compétences et leur rôle dans l'employabilité débattus à la Commission européenne**

*Paris, le 19 octobre 2015 / 12:29*

*Dépêche n°508811 / Par Alexandra Turpin*

**Les États membres de l'Union européenne doivent mettre en place avant 2018 des modalités de validation de la formation non formelle et informelle et "la France se réfugie trop facilement derrière la VAE alors qu'il faudrait explorer différentes pistes de travail". C'est ce qu'explique Sandrine Doucet, le 13 octobre 2015. La députée (PS) souligne le rôle de la VAE mais note qu'elle est "très critiquée car longue, coûteuse et peu utilisée". La "reconnaissance des compétences et l'employabilité en Europe" étaient au centre d'une conférence organisée à Bruxelles à l'occasion des dix ans du dispositif Europass. Ce portefeuille de cinq documents, dont un CV, doit aider à exprimer les compétences et qualifications en Europe. Mais il devrait être "plus connu", selon Martine Reicherts, directrice de la DG Éducation et Culture de la Commission européenne.**

"Il serait bon que nous, institutionnels, trouvions une façon de valoriser les entreprises qui s'engagent pour les compétences de leurs salariés. Celles qui ont le souci de l'apprentissage, de la promotion des jeunes, de la VAE doivent être mises en valeur et être ressources pour les autres", explique la députée Sandrine Doucet (PS, Gironde), auteure d'un rapport sur la validation de l'apprentissage non formel et informel.

Elle intervenait au cours de la conférence internationale Erasmus +, organisée à Bruxelles. Cette rencontre, à l'initiative de trois agences européennes Erasmus + (France, Belgique, Luxembourg), porte sur la reconnaissance des compétences et l'employabilité.

### **RECONNAÎTRE DES NIVEAUX INFÉRIEURS AU BREVET**

Pour valoriser les compétences, Sandrine Doucet mise sur une "politique du pas à pas" : "Il faut essayer de valoriser les compétences pour qu'elles soient une porte d'entrée à une formation. Et que cette formation se rattache à un diplôme. [...] Nous avons intérêt à avoir cette coexistence entre reconnaissance des compétences et diplômes."

"Il faut arrêter de mettre à l'index ceux qui décrochent. Ils ont quand même appris quelque chose et c'est cela qu'il va falloir valider", poursuit la députée. "En France, le premier niveau validé est le brevet. Au Royaume-Uni, on reconnaît des niveaux bien inférieurs. Cela permet aux personnes de raccrocher le système de formation."

### **FAIRE RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES PAR LES EMPLOYEURS**

Une mobilité, tout comme un engagement associatif ou sportif permet de développer des compétences transversales (ou soft skills). "Nous sommes outillés pour accompagner la personne : il



y a des référentiels, des pratiques, quand on a les moyens de les mettre en œuvre. Mais on pêche encore sur la question de la reconnaissance et comment ce travail peut être compris à l'extérieur par un employeur", explique Sébastien Thierry, directeur adjoint de l'Agence Erasmus France et rapporteur d'un atelier sur ce sujet, le 14 octobre.

"Les travaux sur les compétences transversales sont de très grande qualité mais il y a beaucoup d'outils. Ce n'est pas très lisible. Nous n'avons pas de standard, comme le cadre européen de référence pour les langues", note Sébastien Thierry. "Un niveau B2 en langue, on sait ce que cela veut dire. En matière de compétences transversales, c'est plus compliqué mais c'est peut-être ce vers quoi il faut tendre si on veut avoir un impact sur le recrutement."

Révéler les compétences "latentes" d'une personne est "complexe" mais du côté des employeurs, il faudra que ce soit "simple et pragmatique", poursuit Sébastien Thierry. Les recruteurs souhaitent tout savoir "sur un format carte de visite".

### **"EUROPASS EST TRES CONNU MAIS DEVRAIT L'ETRE ENCORE PLUS"**

"Europass est très connu mais devrait l'être encore plus. Nous devons améliorer sa visibilité", indique par ailleurs Martine Reicherts, directrice de la DG Éducation et Culture de la Commission européenne. L'Union européenne a développé Europass, un portefeuille de cinq documents. Deux sont complétés par les citoyens : un CV et un passeport de langues. Trois sont délivrées par les autorités : l'Europass Mobilité (pour des savoirs et compétences acquis dans un autre pays européen), le supplément au certificat (qui décrit les compétences acquises au cours d'une formation technique ou professionnelle) et le supplément au diplôme (pour les diplômés de l'enseignement supérieur).

Près de 48 millions de CV Europass ont été téléchargées, indique un document de l'agence Erasmus + France, distribué à l'occasion des dix ans de l'outil. Pour la France, ce nombre s'élève à 1,4 million.

### **EUROPASS : ACCOMPAGNER QUELQU'UN A FORMULER SES COMPETENCES**

"Ce sont des documents dont l'objectif est de rendre compréhensible le parcours d'un individu. Ils sont valables pour des décrocheurs ou les demandeurs d'emploi. Ce n'est pas que pour les jeunes diplômés concernés par une mobilité", explique à l'AEF Marie-Pierre Chalimbaud, directrice du département développement de l'agence Erasmus + française.

"Les documents Europass ouvrent le regard des recruteurs, qui peuvent se libérer un peu du diplôme grâce aux informations sur les compétences. Ils peuvent ainsi être intéressés par des candidats qui n'ont pas le diplôme auquel ils sont habitués", ajoute-t-elle. Elle cite ainsi un travail mené avec Bouygues qui "avait des difficultés pour recruter sur certains métiers et recrutait toujours les mêmes profils dans les mêmes formations".

"C'est un très bon outil en termes de méthodologie, pour accompagner quelqu'un à formuler ses compétences. Mais il peut y avoir plus de difficultés sur le format, pour les recruteurs", indique la directrice du département. "L'outil a été créé avec les partenaires sociaux, qui ont demandé un cadre", rappelle Laurent Lascrou, chargé de développement à l'agence.

"Le portfolio n'est plus exclusivement en version papier. Il existe en version numérique. Le candidat peut ainsi l'envoyer à l'employeur et cela devient un dossier consultable", ajoute-t-il.

### **Compétences transversales**

Douze compétences transversales ont été identifiées par un groupe de travail mis en place dans le cadre de l'AEFA (Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes). Cela concerne la communication à l'oral et à l'écrit dans le monde professionnel, le travail en groupe, l'organisation ou encore la gestion des informations, explique Mariela de Ferrari, qui a réalisé le rapport de synthèse du groupe de travail.